



*MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ*

*MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE*

*MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR*

*MINISTÈRE DES OUTRE-MER*

Le ministre des Solidarités et de la Santé  
Le ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse  
Le ministre de l'Intérieur  
La ministre des Outre-Mer

à

Mesdames et Messieurs les préfets de région  
Messieurs les hauts-commissaires de la Républiques  
Mesdames et Messieurs les recteurs de région  
académique

Copie :

Mesdames et Messieurs les préfets de département  
Mesdames et Messieurs les recteurs  
Mesdames et Messieurs les directeurs généraux des  
agences régionales de santé  
Mesdames et Messieurs les directeurs régionaux de la  
jeunesse, des sports et de la cohésion sociale  
Mesdames et Messieurs les préfigureurs des  
Délégations académiques à la jeunesse, à l'engagement et  
au sport  
Mesdames et Messieurs les directeurs départementaux  
des services de l'Éducation nationale  
Mesdames et Messieurs les directeurs départementaux de  
la cohésion sociale  
Madame la déléguée interministérielle à la prévention et  
à la lutte contre la pauvreté des enfants et des jeunes

Le Service national universel (SNU) est un projet ambitieux pour la jeunesse, qui poursuit les objectifs suivants : renforcer la cohésion nationale, développer la culture de l'engagement et accompagner l'insertion sociale et professionnelle.

Après une phase de préfiguration qui a concerné, en 2019, un département par région métropolitaine et un département ultra-marin, 2020 est l'année de l'extension du dispositif à tous les départements, y compris d'Outre-Mer.

La crise sanitaire et l'état d'urgence sanitaire ont entraîné des modifications des modalités de mise en œuvre du SNU. Le séjour de cohésion, initialement prévu du 22 juin au 3 juillet 2020, est reporté et l'enchaînement des phases 1 (séjour de cohésion) et 2 (mission d'intérêt général - MIG) est inversé.

Les jeunes inscrits en 2020 réaliseront, dans un premier temps, leur mission d'intérêt général dans leur département d'origine, à compter de la fin des cours, le 3 juillet. Ils auront jusqu'à la fin juin 2021 pour réaliser leur MIG. L'effectif définitif de la cohorte 2020 sera arrêté d'ici la fin du mois de juin, après le retour des dossiers d'inscription complets, à l'issue de la période de candidature en ligne prolongée jusqu'au 5 juin.

À cette cohorte 2020, s'ajouteront les jeunes inscrits en 2019 dont la MIG a été annulée ou n'a pas encore eu lieu du fait de la crise. Pour ceux-ci, la période de réalisation de leur MIG est prolongée jusqu'au 31 décembre 2020.

Toutefois, il importe qu'un nombre important de MIG soient engagées ou complètement réalisées pendant l'été 2020.

En effet, la crise sanitaire a eu des conséquences sur la cohésion de notre société tout en démontrant l'attente de solidarité et la volonté d'engagement de nos concitoyens. Le Gouvernement souhaite donc favoriser les démarches d'engagement des jeunes volontaires du SNU afin de développer la solidarité et le renforcement du lien social.

Ces missions, qui placent les volontaires, âgés d'environ 16 ans, en situation de rendre service à la Nation, prennent toute leur place dans le contexte de sortie de la crise sanitaire ; une crise qui a notamment renforcé la situation d'isolement des personnes vulnérables.

Dès lors, il vous est demandé de mobiliser vos équipes et vos partenaires pour proposer aux jeunes effectuant leur SNU en 2020 des missions prioritairement dans les domaines de la santé et au profit des personnes vulnérables, en complément des autres champs d'exercice des missions d'intérêt général.

### **1 - L'intérêt de Missions d'intérêt général auprès des publics vulnérables**

Outre les missions de service civique déjà développées dans son champ ministériel, le ministère des Solidarités et de la Santé souhaite s'impliquer dans le déploiement des missions d'intérêt général du Service national universel, en accompagnant les services deconcentrés pilotes de ce dispositif.

Les MIG proposées dans le cadre du SNU devront proposer prioritairement un accompagnement aux personnes vulnérables dans les territoires, afin de renouer le lien social et lutter contre l'exclusion et l'isolement. Une telle implication apparaît particulièrement importante aujourd'hui. Elle pourrait déboucher utilement, à plus long terme, sur un renforcement durable des liens intergénérationnels.

Les bénéfices attendus sont multiples :

- rompre l'isolement des personnes vulnérables ;
- permettre aux volontaires d'être utiles aux autres et de ressentir l'importance de l'action pour la collectivité ; les MIG constituant notamment, au-delà de la mission elle-même, une opportunité pour faire découvrir à un grand nombre de jeunes, et à un âge déterminant pour les projets d'orientation, un secteur d'emploi fortement méconnu et susciter des vocations professionnelles comme l'engagement.

### **2 - Principes régissant la réalisation de MIG auprès de personnes vulnérables**

Afin que ces MIG proposées auprès des personnes vulnérables puissent atteindre pleinement leurs objectifs, plusieurs conditions sont nécessaires :

- respecter la demande d'accord des personnes vulnérables ou de leur représentant avant toute intervention ;

- ne jamais remplacer des professionnels absents par des volontaires SNU, mais apporter une aide aux professionnels ;
- répondre au cas par cas aux besoins des personnes vulnérables et des équipes professionnelles qui accompagnent ces publics vulnérables, après leur avoir présenté l'éventail des aides pouvant être apportées par les MIG SNU ;
- respecter les mesures barrières en vigueur : la mise en oeuvre de MIG auprès de publics fragiles ne devra menacer ni la santé de ces publics, ni celle des jeunes volontaires du SNU. Aussi, des mesures de précaution seront prises par le choix de missions appropriées à cette période et la mise en place de mesures barrières renforcées. Ces mesures respecteront les recommandations nationales de déconfinement et leur évolution ;
- gérer conjointement avec le chef de projet départemental SNU et son coordinateur phase 2, l'affectation des jeunes volontaires : il conviendra notamment de s'assurer de leur intérêt et de leur capacité à intervenir auprès de publics vulnérables ;
- organiser la formation et l'encadrement des jeunes par chaque structure faisant appel à eux pour intervenir, de façon adaptée, auprès de leur public.

### **3- Modalités d'organisation des MIG auprès des publics vulnérables**

Les MIG sont d'une durée de 12 jours ou 84 heures, en continu ou en perlé. En faisant découvrir aux jeunes volontaires l'engagement, elles peuvent les inciter à s'orienter ensuite vers des dispositifs de volontariats plus long, notamment le service civique.

Les volontaires et leurs représentants légaux signeront une convention avec l'Etat et la structure d'accueil, laquelle définira les conditions et modalités de réalisation des missions d'intérêt général qui leur seront confiées.

Les jeunes inscrits en 2020, et ceux qui n'auront pas encore réalisé leur MIG 2019, se verront proposer une mission d'intérêt général par l'équipe projet départementale SNU, en tenant compte notamment des recommandations nationales de sortie de confinement. Des échanges devront avoir lieu avec chaque jeune pour apprécier l'adéquation de la mission proposée, tant d'un point de vue pratique (horaires, localisation) que sur le contenu de celle-ci. La sensibilité des MIG dans le champ des solidarités et de la santé oblige, en effet, à une certaine vigilance quant à l'appétence du jeune volontaire pour la proposition.

La gestion des volontaires et des missions ainsi que l'affectation seront opérées *via* la plateforme numérique [www.snu-mig.fr](http://www.snu-mig.fr) évoquée dans le cahier des charges du déploiement du SNU à l'ensemble du territoire français (paragraphes 113 et 115) . Cette plateforme permet aux structures d'accueil de déposer leurs offres de mission et au coordinateur phase 2, désigné par le chef de projet départemental, de gérer directement le recensement des missions et l'affectation des volontaires. Elle fournit notamment un outil de cartographie pour affecter les volontaires à proximité de leur domicile. Un tutoriel est par ailleurs disponible sur Osmose.

### **4 - Une coordination nécessaire des services territoriaux de la santé et de la cohésion sociale avec les équipes SNU**

La réalisation de MIG par plusieurs milliers de volontaires du SNU nécessite la mobilisation de tous les partenaires, tant au plan national que local. Au plan national, ce sont le SG MAS et la MSNU qui sollicitent les acteurs concernés pour la définition d'une action concertée. Au plan local, ce sont les préfets et les DASEN avec le soutien des délégations départementales des ARS, en s'appuyant sur les

équipes SNU locales, qui s'assureront de la bonne mise en œuvre des MIG dans le champ des solidarités et de la santé.

Nous vous invitons à organiser le rapprochement des services des ARS, des DR(D)JSCS et des équipes en charge du SNU (en particulier chef de projet et coordonnateur phase 2) pour dresser un diagnostic des terrains d'action possibles afin de faire partager par les services départementaux concernés, puis les partenaires, la stratégie de développement des MIG du SNU en cohérence et complémentarité avec les dispositifs d'engagement existants, notamment avec les missions de service civique. Ce diagnostic permettra d'identifier les potentiels de développement sur chacun des territoires et de repérer les structures de votre territoire qui pourraient proposer des missions à ces volontaires.

Chaque entité designera, en son sein, au plan régional et départemental, un référent qui sera chargé du suivi de ce dispositif.

Sur la base de ce diagnostic, les équipes projets SNU, en relation permanente avec les ARS, mettront en place un plan d'actions régional qui comprendra :

- l'organisation de réunions – ou conférences téléphoniques – régionales ou départementales avec l'ensemble des partenaires publics pour relancer la promotion des missions dans les territoires et partager le diagnostic territorial de l'offre d'accueil ;
- des démarches de sensibilisation des opérateurs intervenant auprès des publics vulnérables, associations, établissements publics et collectivités sur le territoire ;
- la valorisation des bonnes pratiques, notamment par une information et un encadrement des volontaires par les structures les accueillant.

Ce plan d'action et ses déclinaisons départementales seront coordonnés par le préfet de région, le préfigurateur de la délégation académique à la jeunesse, à l'engagement et au sport et avec l'appui du directeur général de l'ARS. Il sera examiné en COPIL SNU régional et transmis au Secrétariat général des Ministères sociaux et à la Mission nationale SNU au début de l'été.

Enfin, nous souhaitons que vous mettiez en ligne ces informations sur vos sites internet et que vous les diffusiez à l'ensemble de vos partenaires. Vous indiquerez notamment les coordonnées de la ou des personnes à contacter au niveau territorial.

### **5 - Un potentiel d'acteurs important à mobiliser**

Nous attendons des préfets ,avec le soutien des directeurs généraux des Agences régionales de Santé qu'ils suscitent le développement de missions identifiées et oeuvrent de façon coordonnée afin de permettre la bonne adéquation de l'offre et de la demande.

**Nous vous demandons de mobiliser l'ensemble des acteurs territoriaux qui interviennent dans des actions de solidarité et de santé en les sensibilisant à l'accueil de volontaires du SNU (cf. annexe).**

Vous pourrez vous appuyer à cet effet sur les partenariats nationaux conclus entre la Mission nationale SNU et les fédérations nationales pour développer les missions d'intérêt général au sein de vos territoires.

**Nous vous demandons également de vous rapprocher des élus et services des Conseils départementaux, eu égard à leurs compétences dans le domaine social et, en conséquence, du nombre élevé de missions qu'ils pourraient proposer.**

## 6 - L'appui du Secrétariat général des Ministères sociaux et de la Mission SNU

Dans le cadre d'un groupe de travail national regroupant les directions d'administration centrale du ministère des Solidarités et de la Santé et la Mission SNU, un référentiel des types de MIG est proposé en annexe pour les différents publics du secteur solidarités/santé. Un cadre sera proposé aux structures d'accueil pour les volontaires SNU. Le caractère d'exemplarité de ces missions est essentiel.

Pour vous accompagner dans vos actions, la Mission nationale du SNU mettra à votre disposition des supports de présentation, les fiches de mission types ainsi que les modalités de recrutement (durée, statut, assurance, etc..) à votre attention. Ces documents sont disponibles sur le site OSMOSE accessible aux équipes SNU et sur le site Paco.intranet social du Ministère des solidarités et de la santé - « grand dossier SC/SNU ».

Nous vous invitons à nous faire part des éventuelles difficultés de mise en œuvre au sein de vos territoires et souhaitons un retour de vos dispositions et un point d'étape de la mise en œuvre de votre plan régional, pour la mi-septembre, aux adresses électroniques suivantes :

Pour la mission SNU: [anne-lyse.pennel-pruvost@education.gouv.fr](mailto:anne-lyse.pennel-pruvost@education.gouv.fr).

[sylvia.guyot@education](mailto:sylvia.guyot@education)

Pour le SGMSS : [françois.boddaert@sg.social.gouv.fr](mailto:françois.boddaert@sg.social.gouv.fr)

## 7 - La réalisation de MIG dans d'autres domaines que les Solidarités et la Santé

Il est rappelé que, pour les jeunes de la préfiguration 2019, la période de réalisation de leur mission d'intérêt général est prolongée jusqu'au 31 décembre 2020. Pour les jeunes de la cohorte 2020, ils auront jusqu'à la fin juin 2021.

Il appartiendra donc aux équipes projet départementales SNU et notamment aux coordonnateurs phase 2 d'évaluer l'état d'avancement des MIG en cours interrompues par l'état d'urgence sanitaire. Elles auront à envisager, avec le partenaire concerné localement, les modalités de leur reprise et, le cas échéant, à en valider l'achèvement. A défaut, elles auront à reproposer au jeune une nouvelle MIG, dans le domaine prioritaire des solidarités et de la santé ou dans d'autres domaines.

Il en ira de même pour les MIG qui étaient programmées et qui n'ont pu se réaliser. Les équipes projets SNU se rapprocheront de leurs interlocuteurs locaux chez le partenaire proposant la MIG pour en valider le nouveau calendrier ou, à défaut, l'abandon. Cela vaut aussi pour les MIG effectuées auprès de services publics : police (direction départementale de la sécurité publique), gendarmerie (commandement de groupement pour le lien avec le dispositif des cadets de la gendarmerie) ou Armées, sous réserve pour les préparations militaires, des informations nationales qui seront diffusées par la Mission SNU.

**À compter du début juillet, les affectations en MIG devront être gérées selon l'ordre de priorité suivant : domaine des solidarités et de la santé, autres MIG liées à la sortie de crise, autres MIG.**

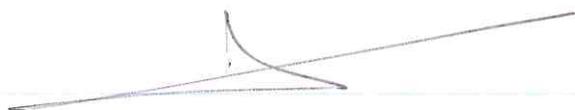
Si le travail d'identification des MIG engagé avant la crise sanitaire doit être repris dès que possible, il importera également de solliciter les administrations, les associations et collectivités pour des missions qui, sans relever des domaines des solidarités et de la santé, peuvent contribuer à la sortie de crise.

C'est ainsi le cas dans le domaine éducatif où les volontaires SNU pourront apporter leur appui aux actions de soutien scolaire mises en place par les établissements dans le cadre des stages de réussite organisés pendant les vacances scolaires et aux dispositifs d'accompagnement des élèves en situation de handicap ou hospitalisés et poursuivant une scolarité à distance.

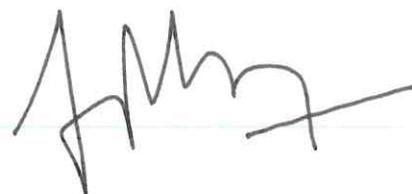
Pendant l'été, les jeunes du SNU pourront apporter leur concours à la mise en place d'activités d'animation dans les quartiers politique de la ville.

Dans le champ du tourisme, de nombreux opérateurs publics (comités départementaux ou régionaux par exemple) pourraient également souhaiter renforcer l'accueil et le conseil, notamment dématérialisé. Des possibilités existent aussi dans le domaine du sport. La Mission SNU et la Direction des sports travaillent ainsi à des missions-types qui pourraient concerner l'appui à l'organisation d'événements sportifs locaux, la promotion de la pratique en club, l'accompagnement à la transformation numérique des clubs et la mise en œuvre de projets favorisant l'entraide et la solidarité ou de projets favorisant la mixité et l'intergénérationnel.

Nous comptons sur votre mobilisation pour ce chantier présidentiel prioritaire.



Olivier VERAN



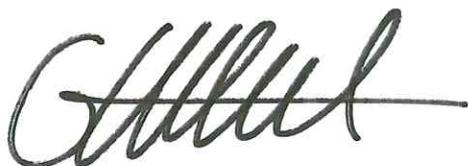
Jean-Michel BLANQUER



Christophe CASTANER



Annick GIRARDIN



Gabriel ATTAL